Conservatoire national des arts et métiers

Centre Cnam de Paris ou Lille…

BTP215 / ENG252 Initiation à la recherche

Mémoire bibliographique

Titre

Soutenu le 01 juillet 2025 par

Prénom NOM

Illustration éventuelle

Résumé

…..

Mots clés : …

Summary

….

Key words: ...

Table des matières

[Résumé / Summary 5](#_Toc192693100)

[Glossaire des termes techniques et des acronymes 7](#_Toc192693101)

[Introduction 8](#_Toc192693102)

[1. Abdklsj 9](#_Toc192693103)

[1.1. Aaaaa 9](#_Toc192693104)

[1.1.1. Aaaaaa 9](#_Toc192693105)

[2. Aaaaa 11](#_Toc192693106)

[2.1. Aaaaa 11](#_Toc192693107)

[2.1.1. Aaaaaa 11](#_Toc192693108)

[Conclusion 12](#_Toc192693109)

[Bibliographie 13](#_Toc192693110)

[Liste des figures 13](#_Toc192693111)

[Liste des tableaux 13](#_Toc192693112)

[Liste des équations 13](#_Toc192693113)

Glossaire des termes techniques et des acronymes

ADEME : Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie

AFNOR : Association Française de NORmalisation

….

Introduction

 (1 page maximum)

# Abdklsj

## Aaaaa

Un NF DTU ne prétend pas couvrir tous les travaux. C'est un document type pour des travaux relatifs à des ouvrages couramment réalisés avec des techniques communément maîtrisées par un grand nombre d’entreprises sur l’ensemble du territoire. Il est le fruit de leur expérience collective sur des techniques de mise en œuvre pratiquées depuis suffisamment longtemps pour assurer la bonne qualité des ouvrages.

### Aaaaaa

La nouvelle réglementation amiante, issue du décret du 4 mai 2012 et de ses arrêtés d’application, a modifié les obligations des entreprises, tant pour les travaux de retrait, d’encapsulage ou de démolition d’amiante (sous-section 3) que pour les travaux d’entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de provoquer l’émission de fibres d’amiante (sous-section 4).

Tableau : tttttt

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

Tableau II : tttttt

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

Au 2 juillet 2015, la valeur limite d’exposition professionnelle (VLEP) est passée de 100 à 10 fibres par litre et les valeurs des niveaux d’empoussièrement ont, quant à elles, été temporairement maintenues au niveau fixé en 2012.

$$∮\_{A}^{Z}u.du$$

Équation 1 : eeeee.

$$∮\_{A}^{Z}u.du$$

Équation 2 : eeeee.

Figure 1 : ffffffffff

Figure 2 : ffffffffff

# Aaaaa

## Aaaaa

### Aaaaaa

L'assurance dommages à l'ouvrage est obligatoire depuis 1979 : pour le maître d'ouvrage, qui fait construire ou qui fait exécuter des travaux sur un bâtiment existant. Elle doit être souscrite avant le début des travaux.

Elle garantit pendant 10 ans les dommages qui se produisent après la réception des travaux (fin officielle du chantier) et qui compromettent la solidité de l'ouvrage, ou qui le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné.

L'assurance dommages joue à compter de la deuxième année. Après l'année de parfait achèvement, l'entrepreneur reste responsable des dommages qui se produisent pendant l'année qui suit la réception des travaux.

Elle garantit le paiement des réparations :

* avant la réception des travaux, si le contrat avec l'entrepreneur est résilié pour inexécution par celui-ci de ses obligations (après mise en demeure infructueuse),
* pendant l'année qui suit la réception, si l'entrepreneur n'a pas rempli ses obligations après la mise en demeure.
* Elle ne garantit pas les risques
* d'incendie ou de dommages en cours de chantier,
* d'abandon de chantier,
* de non achèvement de chantier

Conclusion

L'assurance dommages joue à compter de la deuxième année. Après l'année de parfait achèvement, l'entrepreneur reste responsable des dommages qui se produisent pendant l'année qui suit la réception des travaux…..

Revue de littérature et recherche documentaire

Le cas échéant

Bibliographie

Syndicat national du béton prêt à l'emploi. (2015). *L'industrie française du béton prêt à l'emploi en 2014.* PARIS: UNICEM.

Syntec Ingénierie. (2017, 03 05). *l'Ingénierie*. Récupéré sur Syntec-Ingénierie: http://www.syntec-ingenierie.fr/lingenierie/

World Green Building Council. (2017, 02 03). *Rating tools*. Récupéré sur World Green Building Council: http://www.worldgbc.org/rating-tools

Liste des figures

[Figure 1 : ffffffffff 9](#_Toc192693018)

[Figure 2 : ffffffffff 9](#_Toc192693019)

Liste des tableaux

[Tableau I : tttttt 8](#_Toc192693023)

[Tableau II : tttttt 8](#_Toc192693024)

Liste des équations

[Équation 1 : eeeee. 9](#_Toc192693027)

[Équation 2 : eeeee. 9](#_Toc192693028)

Consignes (Texte à effacer pour le rendu)

Mise à jour le 12/03/2025

A) Présentation de l’UE ENG252 / BTP215 Initiation à la recherche

Prérequis obligatoire de l’UE ENG252 :

- Être admis au diplôme d’ingénieur BTP (validation de l’UA d’admission requise)

- Avoir validé toutes les UE BTP du diplôme.

Prérequis obligatoire de l’UE BTP215 :

- Être admis au Master Génie Civil (validation de l’UA d’amission requise)

- Avoir validé toutes les UE du M1.

Agrément :

A Paris, cette UE n’est soumise n’est pas soumise à l'agrément formel du responsable national car elle est proposée en FOAD pure et inscription en ligne.

Si les prérequis ne sont pas respectés, le responsable de l’UE peut demander l’annulation de l’inscription.

Descriptif :

L’obtention de l’UE ENG252/BTP215 est un préalable à la préparation du mémoire de fin d’études d'ingénieur BTP/Master génie civil.

Dès l’inscription, le candidat doit réfléchir à un ou plusieurs sujets de mémoire de fin d’études.

Les auditeurs sont convoqués par le responsable local de l’UE. L’auditeur présente à l’aide d’un support de présentation de 5 diapositives son projet de mémoire de fin d’études.

A l’issu de cet entretien, l’auditeur se voit remettre un sujet, en rapport plus ou moins direct avec le projet de mémoire d’ingénieur présenté par l’auditeur. Le sujet doit permettre au candidat de faire des recherches documentaires et de réaliser une synthèse scientifique et technique.

Le présent exercice méthodologique n’est ni une présentation du futur mémoire de fin d’études, ni un rapport d’activités, ni une leçon formelle, ni une colle scolaire.

L’auditeur a 6 semaines de préparation pour :

- prendre connaissance du sujet par la lecture des principales références scientifiques, techniques et professionnelles qui s’y rapportent ;

- rédiger une synthèse sur le thème proposé ;

**Le mémoire** est remis à échéance.

**Une soutenance** est ensuite programmée en fonction des disponibilités du Jury. La soutenance et le support de présentation devront refléter le mémoire écrit.

B) Consigne de présentation du rapport écrit

Le document sera strictement conforme au présent modèle.

Le nombre de pages sera compris entre 25 et 35 pages hors annexes éventuelles (dont environ 20 pages de développement).

C) Gestion des documents au Cnam Paris

L’auditeur déposera dans l’espace numérique de formation (ENF) de l’UE  :

Avant l’entretien préliminaire

C1) Un CV au format pdf

C2) Le fichier cursus au Cnam complétement renseigné au format Excel

Avant l’échéance de rendu

C3) Le rapport écrit au format pdf

Avant la soutenance

C4) La présentation au format pttx ou pdf

C Bis) Gestion des documents dans le réseau Cnam

L’auditeur suivra les consignes du CCR.

D) Soutenance

La soutenance à lieu en présentiel ou en distanciel selon le souhait de l’auditeur.

La durée de la soutenance est de 20 minutes suivie d’une discussion avec le Jury.

Le support de présentation orale sera limité à 20 diapositives (Police 16 à 20).

Le jury est présidé par le responsable national du diplôme ou son représentant. Le jury est complété par un enseignant du Cnam.

E) Critères d’évaluation, échelle de notation, ajournement

Critères d’évaluation :

* Le respect **strict** des consignes
* L’orthographe et syntaxe du rapport et du support de présentation
* La clarté du support de présentation et la maîtrise de la communication orale
* La qualité de la recherche documentaire
* L’esprit de synthèse
* La pertinence et sincérité des réponses aux questions du jury
* La capacité à prendre du recul et à faire preuve d’esprit critique

Échelle de notation :

Sur la base du mémoire probatoire et de la soutenance, le jury délivre une note selon l’échelle de notation suivante :

* 10/20 : cette note est attribuée lorsque le mémoire et la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 12/20 : cette note est attribuée lorsque le mémoire ou la présentation présentent des défauts mineurs sur le fond ou la forme.
* 14/20 : note « cible ».
* 16/20 et + : cette note est attribuée lorsque le travail présenté est jugé remarquable par le jury.